

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 17, Loi accordant à Sa Majesté, certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1931, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Après 11 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à 12.12 heures a.m. jusqu'à mercredi, le 1er avril 1931, à 3 p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,

Orateur.